

Séance du 17 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 17 février 2026 à 19h00 - les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de réunion de la CCBI à Le Palais, sous la présidence de Pierre-Paul AUBERTIN.

• MEMBRES PRESENTS

- Collège des élus : Jean-Luc GUENNEC, Tibault GROLLEMUND, Ronan JUHEL, Valérie LE BIHAN, Hélène JUGEAU, Dominique ROUSSELOT, Marie THUILLIER.
- Collège des professionnels : Pierre-Paul AUBERTIN, Fanny BOQUILLET, Marianne LE POETVIN, François DESARD, Pierre REBOUR, Nicole LENOBLE, Stéphane MAUGER,
- Collège des personnalités qualifiées : Cathy DUPARC, suppléante de Pierrick PAINVIN.

• MEMBRES REPRESENTES

- Collège des élus : Vanina CHAMBRIER donne pouvoir à Marie THUILLIER
- Collège des professionnels :
- Collège des personnalités qualifiées : Régina DUTACQ donne pouvoir à Hélène JUGEAU,

• MEMBRES ABSENTS

- Collège des élus : Noémie SOULIER, Guillaume CHATELAIN, Soizic LUCAS,
- Collège des professionnels : Dominique MICHAUD,
- Collège des personnalités qualifiées :

Également présents : J. FROGER – Directeur de l'office de tourisme
C. BEVAND – Responsable accueil, communication et développement G.
PAILLET – Responsable administrative, partenariats et qualité

Nombre de conseillers

> en exercice : 21

> présents : 15

> votants : 17

Date de convocation :

le 10 février 2026

Délibération n° 2026-02-17-003 Finances : Compte Financier Unique 2025

Après avoir entendu le rapport du directeur de l'office de tourisme.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le Compte Financier Unique 2025 de l'office de tourisme de Belle-Ile

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Afin de conduire ses missions, le compte financier unique de l'office de tourisme se clôture en 2025 de la manière suivante :

• Concernant la section de fonctionnement 2025

- 1 105 956, 03 € en dépenses

Les dépenses sont constituées à 34 % par les charges en personnel, à 25 % par le règlement d'un litige, à 24 % par le reversement exceptionnel d'excédent à la CCBI, à 13 % par les dépenses de fonctionnement et de communication-promotion et à 4 % par des dépenses d'édition.

- 1 184 415,34 € en recettes

Les recettes sont constituées à 76 % du reversement de la taxe de séjour, 14 % par les partenaires aux services proposés, à 3 % par la boutique

La section se clôture donc avec un excédent de + 78 459,31 €

- **Concernant la section d'investissement 2025**

- 12 300,03 € en dépenses

- 118 866,33 € en recettes

Pour mémoire, considérant la nature des missions de l'office de tourisme, le comité de direction de l'office de tourisme juge, depuis 2022 que les seules dotations aux amortissements suffisent à subvenir aux besoins d'investissements de l'établissement.

La section se clôture donc avec un excédent de + 106 566,30 €.

Considérant que Mr Julien FROGER, ordonnateur, s'est retiré lors de l'approbation par les membres du CODIR.

Décision du Comité de Direction :

Le comité de direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité, hors présence de l'ordonnateur, approuve le Compte Financier Unique 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	1 105 956,03 €	+ 78 459,31 €
RECETTES	1 184 415,34 €	
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	12 300,03 €	+ 106 566,30
RECETTES	118 866,33 €	

Le Comité de Direction autorise le directeur à transmettre le dit CFU 2025 à la communauté de communes pour approbation.

Fait à Le Palais, le 17 février 2026

Pierre-Paul AUBERTIN

**Président du Comité de Direction de l'EPIC
Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer**

